AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-12-73 531213

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative, Rue Pélissier, 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL 30,00 F

BULLETIN N° 159 de DECEMBRE 1973.-

NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE CULTIVEE SOUS SERRE EN VUE DE LIMITER LES RESIDUS DE FONGICIDES AUX TOLERANCES ACTUELLEMENT ADMISES

Cette note a été rédigée (1) en conclusion d'expérimentations réalisées depuis 1970 avec des fongicides couramment utilisés. Celles-ci avaient pour but de mettre au point une technique de lutte comprenant des traitements aussi peu nombreux que possible et exécutés à des périodes convenablement choisies, afin de limiter les résidus de fongicides à des quantités ne dépassant pas les tolérances admises par un certain nombre de pays.

Efficacité et limitation des résidus étant deux éléments difficiles à concilier, il importe, pour obtenir les meilleurs résultats, de bien suivre les conseils de cette note qui doivent être appliqués par l'ensemble des producteurs d'une même région.

Ces conseils, valables pour la saison 1974, seront, le cas échéant, modifiés par la suite, en fonction des connaissances complémentaires que nous apporteront les expérimentations à venir.

I.- RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL

TERREAU DESTINE A LA CONFECTION DES MOTTES

- Employer un terreau de bonne qualité, pouvant être réhumecté sans difficulté si les mottes deviennent sèches.
- Désinfecter ce terreau, au minimum quinze jours avant son emploi, au moyen de la vapeur, du bromure de méthyle, du dazomet ou du métam-sodium. Avant la confection des mottes, faire le test cresson pour vérifier si le terreau est utilisable.

PEPINIERE

Elle doit être installée dans un lieu bien isolé des autres cultures et de toute source de contamination. Le meilleur moyen est d'utiliser une serre consacrée spécialement à la multiplication.

Mettre en place le plant peu développé.

PREPARATION DU SOL DESTINE A RECEVOIR LA CULTURE

- Au moment de la plantation, le sol doit contenir une bonne réserve d'eau.
- Si les cultures précédentes étaient atteintes par la pourriture du collet ou par la pourriture des feuilles de base, désinfecter superficiellement sur sol prêt à planter avec :
  - la vapeur, de préférence, sur environ 10 cm de profondeur,
  - ou le quintozène employé en pulvérisation ou en poudrage, à la dose de 15 kg de matière active à l'hectare dans le cas de la pourriture du collet;

(1) par Messieurs PAITIER et CHARPENTIER, Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles dans la Circonscription "BRETAGNE".

(L'utilisation du bromure de méthyle n'est pas recommandée en raison des risques de résidus importants de brome susceptibles d'être retenus par la laitue. Si ce type de désinfection est envisagé avant une culture de laitues, s'assurer que l'on puisse éliminer le brome avant la plantation par un lessivage et prévoir un délai pour le ressuyage du sol).

ARROSAGES.-

- Eviter d'arroser en période d'humidité prolongée, profiter au contraire des journées ensoleillées. La fréquence et l'importance des arrosages dépendent de la nature du sol, les sols filtrants exigeant des arrosages plus fréquents et moins copieux.
- Bassiner en période de temps chaud ou sec pour compenser l'évaporation intense qui risque de provoquer l'apparition de nécroses sur le bord des feuilles où se développe ensuite la pourriture grise.
- Eviter d'arroser ou de bassiner le soir.
- Chaque fois qu'il est possible, régler le chauffage et l'aération pour réduire l'humidité de la serre (effectuer de préférence ce réglage en fonction des indications fournies par un thermomètre et un hygromètre enregistreurs).

ELIMINATION DES PLANTES MALADES.-

- Eliminer régulièrement les laitues qui "coulent" et sur lesquelles s'implante ensuite la pourriture grise. Les recueillir dans un sac de plastique afin de limiter la dissémination des germes, ce qui ne peut être obtenu avec une cagette.
- Eviter de déposer des déchets de cultures à proximité des serres, ce qui constituerait un foyer d'infection. D'une façon générale, détruire tous les déchets de cultures de laitues dans le voisinage des serres. Cette mesure est extrêmement importante : elle limite les risques de développement des maladies.
- Au moment de la récolte, éliminer le plus possible de feuilles de base de façon à diminuer les quantités de résidus de pesticides.

II.- LUTTE CHIMIQUE CONTRE LES MALADIES DE LA LAITUE

(traitements en cours de végétation)

EN PEPINIERE.-

L'état sanitaire de la culture dépend essentiellement de la qualité de la protection en pépinière pendant les premiers stades de la végétation.

En conséquence, la protection doit être assurée par des traitements effectués tous les cinq jours dès la levée et jusqu'à la plantation, en vue de lutter contre le mildiou et, si nécessaire, contre le botrytis.

Les produits à utiliser sont les suivants (doses exprimées en matière active à l'are) :

- contre le mildiou : zinèbe ou mancozèbe : 16 à 20 g
- contre le botrytis : thirame : 20 g, bénomyl : 3 g ou méthylthiophanate : 7 g.

A noter que le thirame peut avoir, sur les plantules, une action dépressive.

./...

DE LA PLANTATION A LA RECOLTE.-

Quelle que soit l'époque de la culture, il est indispensable d'assurer, dès la plantation, une bonne protection des laitues en suivant les recommandations ci-après :

1°) à la plantation

- en l'absence d'arrosage après plantation, traiter immédiatement après celle-ci.
- si la plantation est suivie d'un arrosage, traiter dans les heures qui suivent cet arrosage.

2°) Renouvellement des traitements

- effectuer ensuite des traitements tous les cinq à sept jours suivant la rapidité de croissance des laitues. Il semble que de la mi-décembre à la mi-février cet intervalle puisse être porté à 10 jours, en raison de l'accroissement foliaire très lent à cette époque.

3°) Dernier traitement

Pour avoir le maximum de chance d'être au-dessous des seuils de tolérance de résidus, le dernier traitement doit impérativement se situer au plus tard lorsque la culture présente les caractéristiques suivantes :

- les laitues ont atteint le stade 15 à 18 feuilles (compter toutes les feuilles à l'exception de celles du coeur de moins de 3 cm2).
- les laitues recouvrent environ la moitié de la surface du sol (pour une plantation de 16 laitues au m2).

Ce stade limite se trouve généralement atteint :

- 4 semaines avant la récolte pour les cultures à végétation rapide (récolte en novembre, mars et avril).
- 6 semaines avant la récolte pour les cultures à végétation lente (récolte en décembre, janvier et février).

PRODUITS A UTILISER.-

Lors de chaque traitement en pulvérisation, il est recommandé d'utiliser un fongicide actif contre le mildiou et un autre contre le botrytis.

Les produits conseillés sont les suivants (doses exprimées en matière active à l'are) :

- contre le mildiou : mancozèbe ou zinèbe : 16 g
- contre le botrytis : thirame : 20 g, bénomyl : 3 g ou méthylthiophanate : 7 g.

REMARQUE.-

La lutte contre les ravageurs de la laitue ne pose pas de problème de résidus de pesticides lorsque les insecticides sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur.

Clermont-Ferrand, le 7 Décembre 1973.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

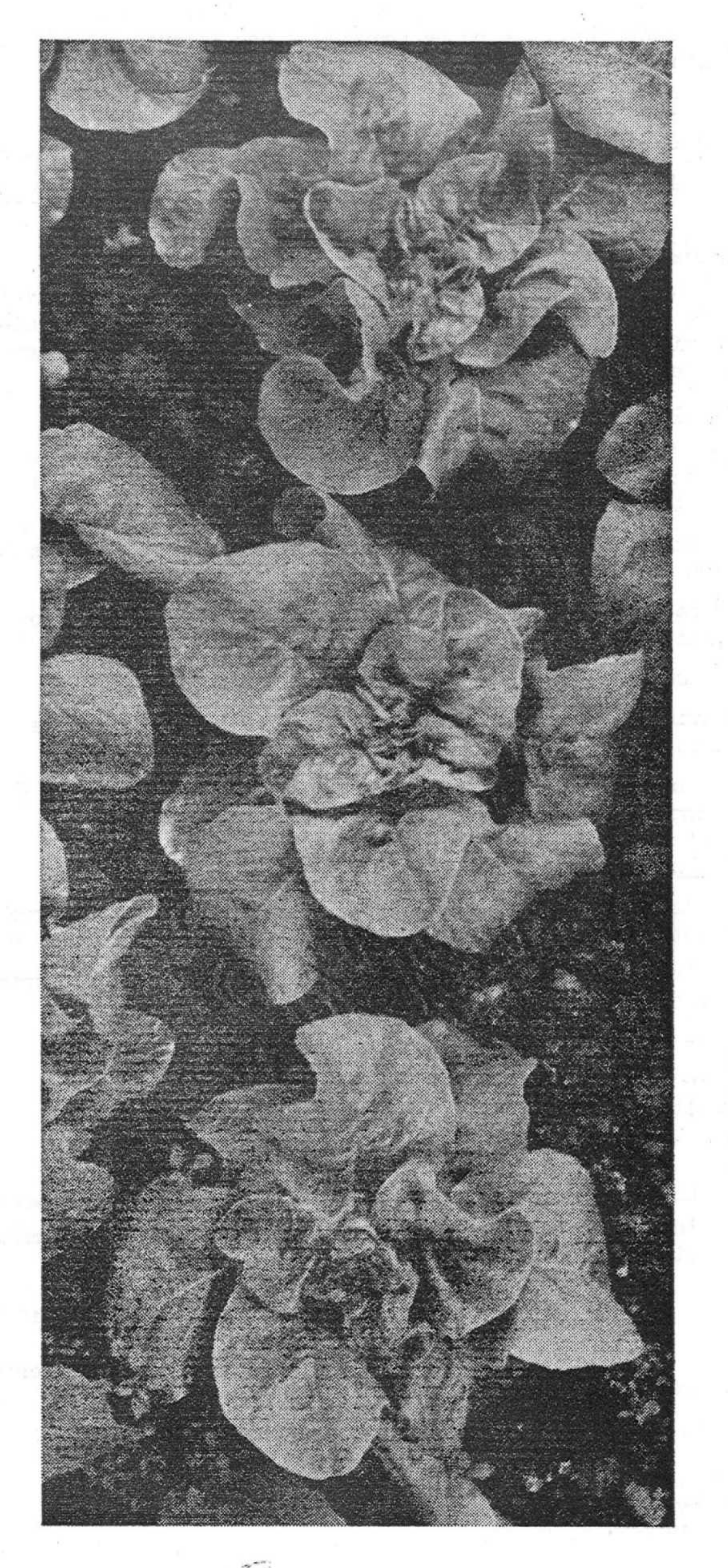
A. LECLERC.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE & LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 871 du 7 Décembre 1973 - ABONNEMENT 1 973 - Expédition n° 23.
Dernière note parue : Bulletin n° 158, le 19 Novembre.



Stade limite des laitues pour le dernier traitement

(Photo prise dans une culture plantée à la densité de 16 laitues au m2)